



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

LE 8 NOVEMBRE 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, tenue le huitième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-deux (2022-11-08).

PRÉSENCES :

Le maire, monsieur Marcel Gaudreau.

Madame la conseillère Suzanne Choinière et messieurs les conseillers, François Vadnais, Gilbert Cabana, Benoit Isaia, Bertrand Dubé et Alexandre Picard. La directrice générale/greffière-trésorière madame Annie Lessard qui agit à titre de secrétaire.

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il y a **QUORUM**, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2022-11-208

OUVERTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DÛMENT APPUYÉ par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents que la session ouvre à 19 h 30.

2022-11-209

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, et la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DÛMENT APPUYÉ par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour est adopté, en laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** ».

ORDRE DU JOUR

PRÉSENCES

CONSTATATION DU QUORUM

1. OUVERTURE DE LA SESSION
 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX – OCTOBRE 2022
CORRESPONDANCE
DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
FINANCE
 4. Rapport verbal de la directrice générale/greffière-trésorière – Octobre 2022.
 5. Rapport trimestriel; état comparatif.
ADMINISTRATION
 6. Acceptation des comptes à payer - Novembre 2022.
 7. Tous sujets relatifs – Vente, achat de terrain.
 8. Tous sujets relatifs – Subvention, achats et publicité.
 9. Tous sujets relatifs – Comités du conseil municipal.
 10. Tous sujets relatifs – Personnel.
 11. Calendrier des séances régulières du conseil municipal – Année 2023.
 12. Mise à jour / Liste des travaux de voirie 2023-2024.
 13. Tous sujets relatifs – Demande / Club motoneige Baie Missisquoi.
 14. Tous sujets relatifs – Centre communautaire / Décomptes no.2.
 15. Tous sujets relatifs – Déneigement.
- AFFAIRES NOUVELLES OU SUJETS DE SESSIONS ANTÉRIEURES REPORTÉS**
16. Rapports verbaux ou écrits: Inspectrice municipale & environnement et de la directrice générale/greffière-trésorière.
- VOIRIE MUNICIPALE**
17. Demande de prix pour 2023 / Machinerie lourde.
 18. Tous sujets relatifs – Remboursement / Subvention voirie locale.
- HYGIÈNE DU MILIEU
URBANISME**
19. Tous sujets relatifs – Acceptation / Recommandation du C.C.U.
 20. Tous sujets relatifs – Adoption du Règlement no. 419-2022.
 21. Tous sujets relatifs – Dépôt du Règlement no. 420-2022 - Cour municipale.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

22. Tous sujets relatifs – Demande à la CPTAQ.

LOISIRS

23. Décision du conseil - Aréna / Horaire des Fêtes.

24. Aréna – Location de glace.

SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE

25. Tous sujets relatifs – TECQ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION

2022-11-210

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 OCTOBRE 2022

Copie du procès-verbal de la session régulière tenue le 04 octobre 2022 a été remise au préalable à tous les membres du conseil;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la session régulière du 04 octobre 2022 est **ADOPTÉ** comme rédigé et soumis.

2022-11-211

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 25 OCTOBRE 2022

Copie du procès-verbal de la session spéciale tenue le 25 octobre 2022 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉ par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le procès-verbal de la session spéciale du 25 octobre 2022 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

CORRESPONDANCE

S'il y a lieu, le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance reçue et soumise par la directrice générale/greffière-trésorière.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2022

Les membres du conseil municipal, maire et conseillers, remettent leur déclaration d'intérêts pécuniaires, et ce, tel que le prévoit la Loi.

2022-11-212

RAPPORT VERBAL - DIRECTRICE GÉNÉRALE / GREFFIÈRE- TRÉSORIÈRE

Soumis au conseil : Rapport verbal du 08 novembre 2022 fait au conseil municipal par la directrice générale/greffière-trésorière;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte et entérine le rapport verbal du 08 novembre 2022 de la directrice générale/greffière-trésorière pour octobre 2022.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que présenté.

2022-11-213

RAPPORT TRIMESTRIEL / ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES - NOVEMBRE 2022 SOUMIS PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Soumis au conseil : Rapport trimestriel / État des revenus et dépenses - Novembre 2022 soumis par la directrice générale/greffière-trésorière;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil a reçu le Rapport trimestriel / État des revenus et dépenses - Novembre 2022 de la directrice générale/greffière-trésorière, l'accepte et l'entérine.

QUE ce conseil, à sa demande, approuve ledit rapport tel que présenté et de la manière présentée.



2022-11-214

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER EN NOVEMBRE 2022 ET
DES COMPTES À PAYER AFFECTANT L'ANNÉE 2022**

Soumis au conseil : Liste des comptes à payer en novembre 2022 et des comptes payés affectant l'année 2022;

**SUR PROPOSITION de François Vadnais
DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les salaires payés aux employés durant le mois d'octobre 2022 sont ratifiés par ce conseil.

QUE ce conseil approuve les comptes à payer en novembre 2022 et ce, tels que soumis et autorise le paiement des comptes dus.

QUE ce conseil approuve les comptes payés affectant l'année 2022 tel que soumis.

ACHAT OU VENTE DE LOT

Aucun sujet traité.

2022-11-215

**AUTORISATION DU CONSEIL – SUBVENTION, ACHAT, PUBLICITÉ,
AUTRES.**

ATTENDU QUE ce conseil a reçu des demandes de subvention, publicité, d'achats, autres;

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière
DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte les dépenses suivantes et en autorise le paiement, lorsque requis :

1. Poste Canada; achat timbres; 4 231,08\$, tx inc.;
2. Avizo Expert-conseils : Caractérisation eaux usées; 10 030.00-\$, plus taxes;
3. Daniel Fréchette évaluateur; rapport d'évaluation rue Germain : 2 000-\$, plus taxes;
4. M105 : vœux de Noël : 420-\$ plus taxes.;
5. Fête de Noël des employés; 5 000-\$, plus taxes;
6. Calendrier de l'avant ; 300-\$;
7. Corriveau et fils; peinture presbytère; 7 689,93\$, tx inc.;
8. Plomberie Goyer inc; chauffage presbytère; 4 955.00-\$, plus taxes;
9. C5 Communication; livret de bon de commande; 422,40-\$, plus taxes;
10. Unité de sauvetage Haute-Yamaska; 100-\$

2022-11-216

**ACCEPTATION DU CONSEIL - NOUVELLE NOMINATION PAR LE
MAIRE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AU SEIN DES
DIFFÉRENTS COMITÉS INTERNES ET EXTERNES DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY**

Soumis au conseil : Liste des comités soumis par monsieur le maire Marcel Gaudreau;

ATTENDU QUE monsieur le Maire désire revoir la liste de ces comités pour répartir les tâches entre les différent(es) conseillères, conseillers;

**SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé
DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE, le conseil entérine la nouvelle liste soumise par le Maire des différents comités internes et externes de la municipalité, la nomination des conseillers comme « responsable » de chacun de ces comités.

QUE le conseil accepte la nomination par le maire des conseillers responsables de chacun desdits comités internes et externes qui prend effet immédiatement.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

2022-11-217

No de résolution
ou annotation

DÉCISION DU CONSEIL / ENGAGEMENT POUR UNE DURÉE DÉTERMINÉE – PRÉPOSÉE GÉNÉRALE

Soumis au conseil : la directrice générale/greffière-trésorière fait rapport verbal au conseil municipal sur les conditions de travail de l'employée;

**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard
DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil, compte tenu du besoin, prend la décision d'engager une employée pour une durée déterminée en remplacement d'un congé de maladie, madame Marie-Ève Lapointe-Allard.

2022-11-218

RÉSOLUTION – CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL DURANT L'ANNÉE 2023

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

ATTENDU QUE la municipalité possède également un règlement déterminant, les jours et les heures des séances ordinaires du conseil;

**SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana
DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil décrète l'adoption, par la présente, du calendrier ci-après, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023, tenant compte des situations particulières, et qui se tiendront le mardi et débiteront à 19 h 30 :

1. 10 janvier (2^e mardi du mois);
2. 07 février (1^{er} mardi du mois) ;
3. 14 mars (2^e mardi du mois) ;
4. 04 avril (1^{er} mardi du mois) ;
5. 09 mai (2^e mardi du mois) ;
6. 06 juin (1^{er} mardi du mois) ;
7. 04 juillet (1^{er} mardi du mois) ;
8. 15 août (3^e mardi du mois) ;
9. 12 septembre (2^e mardi du mois);
10. 17 octobre (3^e mardi du mois) ;
11. 07 novembre (1^{er} mardi du mois) ;
12. 12 décembre (2^e mardi du mois).

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit affiché par la directrice générale/greffière-trésorière, conformément à la Loi.

2022-11-219

DÉCISION DU CONSEIL – MISE À JOUR / LISTE DES TRAVAUX DE VOIRIE 2023-2024

Soumis au conseil : Document de mise à jour de la liste des travaux de voirie préparée par Dave William, ing.;

**SUR PROPOSITION de François Vadnais
DUMENT APPUYÉ par Bertrand Dubé**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le document de mise à jour des travaux de voirie 2023-2024 préparé par Dave William, ing. est adopté tel que rédigé et soumis.

2022-11-220

AUTORISATION DU CONSEIL – CLUB MOTONEIGE BAIE MISSISQUOI/ PERMISSION DE PARTAGER LES SENTIERS

Document soumis : Lettre du 12 septembre 2022 de Jean Richard, président, du club de motoneige Baie Missisquoi;

ATTENDU QUE le club de motoneige Baie Missisquoi demande l'autorisation de traverser les routes du Klondike, Authier Est, de la Sintra, Clément, Manon, Boul. de Montréal, Pierrette et Rousseau;

ATTENDU QUE l'organisme a une entente pour le partage du sentier avec les Quads le long de la Route 139;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard
DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accorde la permission de traverser les rues du Klondike, Authier Est, de la Sintra, Clément, Manon, Boul. de Montréal, Pierrette et Rousseau le tout demandé dans la lettre du 12 octobre 2022 de Jean Richard, président, du Club de Motoneige Baie Missisquoi.

QUE l'organisme est responsable de l'installation de tous les équipements nécessaires exigés par le MTQ.

2022-11-221

**DÉCISION DU CONSEIL – CERTIFICAT DE PAIEMENT /
DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 2- CONSTRUCTION DU CENTRE
CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE & AUTORISATION DE
SIGNATURES**

Document soumis : Rapport de Favreau Blais, architecte, en date du 19 octobre 2022;

ATTENDU QUE le conseil municipal a octroyé le contrat à la compagnie J.P.Brodeur construction inc. par résolution pour les travaux de construction du centre culturel et communautaire;

ATTENDU QUE Favreau Blais, architecte, a effectué une visite d'inspection des ouvrages et a émis le certificat de paiement no.2;

**SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana
DUMENT APPUYÉ par Suzanne Choinière**

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte le rapport de Favreau Blais, architectes, en date du 19 octobre 2022 qui en fait la réception provisoire et autorise le paiement du décompte no.2 pour paiement au montant de 53 867,09-\$, taxes incluses.

QUE les sommes seront prises à même la subvention PRABAM.

QUE ce conseil autorise madame Annie Lessard, directrice générale et greffière-trésorière ou en cas d'absence de son adjointe à signer, s'il y a lieu, tout document pour donner effet à la présente.

2022-11-222

**DÉCISION DU CONSEIL – ANNULATION DU CONTRAT
D'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER**

ATTENDU QUE la Municipalité a accordé, par sa résolution numéro 2022-07-145, adoptée le 12 juillet 2022, un contrat pour l'entretien des chemins d'hiver à l'entreprise Roger Dion, pour une période de 5 ans;

ATTENDU QUE l'enquête effectuée par l'Autorité des marchés publics (AMP);

ATTENDU QU'au moment de l'octroi du contrat, l'entreprise Roger Dion ne détenait pas d'autorisation de conclure un contrat avec un organisme public émis par l'Autorité des marchés publics (AMP);

ATTENDU QUE le contrat est nul *ab initio* compte tenu que l'entreprise ne détenait pas cette autorisation requise en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ chap. 65.1);

ATTENDU QUE dans les circonstances, il y a lieu de procéder à la résolution du contrat;

**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard
DUMENT APPUYÉ par Suzanne Choinière**

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil procède à la résolution du contrat qui avait été accordé à l'entreprise Roger Dion, le 12 juillet 2022, ce contrat étant nul *ab initio*;

QUE la présente résolution soit transmise à l'entreprise Roger Dion.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

2022-11-223

No de résolution
ou annotation

**DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DU DOCUMENT D'APPEL
D'OFFRES ET AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES
PUBLIC SUR SEAO POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER**

Document soumis : Devis de soumission;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé, par sa résolution numéro 2022-11-222, adoptée le 08 novembre 2022, à la résolution du contrat pour l'entretien des chemins d'hiver qui avait été accordé à l'entreprise Roger Dion;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un nouvel appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat pour l'entretien des chemins d'hiver et ce, pour une durée de deux saisons;

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉ par François Vadnais

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat pour l'entretien des chemins d'hiver, et ce, pour les saisons 2022-2023 et 2023-2024;

QUE les soumissions seront reçues au bureau de la Mairie jusqu'au 12 décembre 2022 à 10h00 et seront ouvertes publiquement immédiatement après.

QUE la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. Elle peut accepter une soumission en tout ou en partie et n'encourt aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

2022-11-224

**DÉCISION DU CONSEIL – OCTROI D'UN CONTRAT DE
DÉNEIGEMENT POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER DE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY JUSQU'AU
19 DÉCEMBRE 2022**

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé, par sa résolution numéro 2022-11-222, adoptée le 08 novembre 2022, à la résolution du contrat pour l'entretien des chemins d'hiver qui avait été accordé à l'entreprise Roger Dion;

ATTENDU QUE la Municipalité a autorisé, par sa résolution numéro 2022-11-223, adoptée le 08 novembre 2022, le lancement d'un nouvel appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat pour l'entretien des chemins d'hiver et ce, pour une durée de deux saisons;

ATTENDU QUE la Municipalité ne pourra accorder un contrat qu'au terme du processus d'appel d'offres;

ATTENDU QUE les délais légaux pour réaliser le processus d'appel d'offres;

ATTENDU QUE la saison hivernale est débutée et qu'il est probable que des chutes de neige surviennent avant que la Municipalité ne puisse accorder un contrat au terme du processus d'appel d'offres public entrepris;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accorder un contrat pour l'entretien des chemins d'hiver pour la période allant du 08 novembre au 19 décembre 2022

ATTENDU QUE la Municipalité peut accorder ce contrat de gré à gré, vu le Règlement de gestion contractuelle;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a reçu qu'une seule offre de prix après avoir effectué des demandes auprès de divers entrepreneurs;

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉ par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

le Conseil octroie un contrat pour l'entretien des chemins d'hiver, pour la période allant du 08 novembre au 19 décembre 2022, à l'entreprise Roger Dion et ce, pour une somme de 80 000.00-\$, taxes en sus.

QUE la présente résolution soit transmise dès ce jour à l'entreprise Roger Dion;

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTRICE MUNICIPALE & ENVIRONNEMENT

L'inspectrice municipale et environnement dépose son rapport sur les permis émis.

DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

La directrice générale/greffière-trésorière n'a pas de rapport



2022-11-225

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

**DEMANDE GÉNÉRALE DE PRIX POUR L'UTILISATION DE
DIFFÉRENTS ÉQUIPEMENTS DE MACHINERIE LOURDE POUR
L'ANNÉE 2023**

ATTENDU QUE ce conseil désire planifier adéquatement et judicieusement les coûts des travaux de réparations et d'amélioration du réseau routier de la municipalité en 2023 et que pour ce faire, il a besoin d'obtenir des prix pour l'utilisation de machinerie lourde;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil demande aux entreprises suivantes de lui soumettre une liste des prix concernant l'utilisation des différentes machineries lourdes pour l'année 2023. Ces entreprises sont :

Roger Dion et Fils; Ostiguy Excavation inc. ; Huard Excavation inc.

QUE la liste des prix demandés pour les machineries lourdes devra être soumise, dans une enveloppe scellée, au bureau de la Mairie pour au plus tard le 12 décembre 2022 à 10 h et les enveloppes seront immédiatement ouvertes après l'heure de clôture.

2022-11-226

**DEMANDE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-
ALPHONSE-DE-GRANBY / REMBOURSEMENT FINAL – VOLET
PROJETS PARTICULIER D'AMÉLIORATION**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil approuve les dépenses d'un montant de 65 492,50 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.



2022-11-227

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

**DÉCISION DU CONSEIL / RECOMMANDATION DU CCU -
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : DOSSIER DE M.
JONATHAN COUTURE LAROSE AU 106, RUE MARCEL, LOT NO.
2 592 803 CADASTRE DU QUÉBEC CONCERNANT LE GARAGE QUI
EMPIÈTE DANS LA MARGE LATÉRALE ET LA DISTANCE ENTRE
LA MAISON ET LE GARAGE.**

ATTENDU QUE monsieur Jonathan Couture Larose s'est adressé au CCU dans le but de régulariser le garage qui empiète dans la marge latérale (1,52m) qui devrait être de 2m et arrière (0,63m) qui devrait être de 3m et la distance entre la maison et le garage (1,40m) qui est de moins du 3 m réglementaire;

ATTENDU QUE le CCU a accepté ladite demande et a en fait la recommandation au conseil municipal pour approbation;

ATTENDU QUE le conseiller Alexandre Picard, siégeant aux réunions du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), a expliqué le dossier concerné aux membres du conseil municipal;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil, suite à l'étude et à la recommandation du CCU, entérine l'orientation de ce dernier et accorde une dérogation mineure à monsieur Jonathan Couture Larose au 106, rue Marcel, lot no. 2 592 803, afin de régulariser la situation et autoriser la distance entre les bâtiments.

2022-11-228

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO.419-2022 SUR LES ENTENTES
RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX.**

Document soumis : projet de règlement no. 419-2022 – *sans modifications* ;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 04 octobre 2022;

ATTENDU QUE le dépôt du projet de Règlement no. 419-2022 a eu lieu lors d'une session spéciale du conseil tenue le 25 octobre 2022;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 08 novembre 2022 à 19h00 portant sur ce règlement ;

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil adopte le « *RÈGLEMENT NO. 419-2022 SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY* » avec modifications tel que soumis et rédigé.

Copie du règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2022-11-229

**DÉCISION DU CONSEIL – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO.
420-2022 AUTORISANT LA CONCLUSION DE L'ENTENTE
MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE
COMMUNE DE LA VILLE DE GRANBY**

Document soumis : Dépôt du projet de règlement no. 420-2022 autorisant la conclusion de l'entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la ville de Granby.

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné lors de la séance régulière du conseil tenue le 04 octobre 2022;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte, par la présente résolution, le dépôt du projet de règlement no. 420-2022 autorisant la conclusion de l'entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la ville de Granby.

QUE ledit projet de règlement sera adopté à une session ultérieure.

Copie du projet de règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



2022-11-230

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

**DÉCISION DU CONSEIL / DEMANDE D'AUTORISATION
D'ALIÉNATION À LA CPTAQ POUR LES FERMES N FOURNIER –
CA PARENT INC. POUR LES LOTS NO. 2 592 411 ET 3 411 686**

ATTENDU QUE le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants est touché par la présente demande;

ATTENDU QUE le lot déjà utilisé à des fins agricoles;

ATTENDU QUE l'utilisation projetée pour sur le site visé n'aura pas impact sur l'agriculture;

ATTENDU QU'il n'y aura pas de contrainte en matière d'environnement;

ATTENDU QUE la demande ne porte pas sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement;

ATTENDU QUE le projet ne compromet pas l'homogénéité de la communauté agricole;

ATTENDU QUE le projet préserve les ressources en eau et sol du territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la constitution de la propriété foncière dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

ATTENDU QUE le projet n'affecte pas le développement économique et les conditions socio-économiques de la région;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte et appuie la demande d'aliénation adressée à la CPTAQ pour appuyer la demande de la Ferme N Fournier-CA Parent Inc., auprès de la CPTAQ, laquelle demande est conforme à la réglementation en vigueur et respecte les usages et les activités agricoles avoisinantes, l'homogénéité des activités agricoles et ne peut être tenue à l'intérieur de la zone blanche de la Municipalité.

2022-11-231

**DÉCISION DU CONSEIL – ARÉNA / HORAIRE DES FÊTES SAISON
2022-2023**

Soumis au conseil : Rapport d'Amélie Boudreau-Bédard, coordonnatrice sports et cultures;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil entérine et accepte le rapport d'Amélie Boudreau-Bédard, coordonnatrice sports et cultures, concernant l'horaire des Fêtes pour la saison 2022-2023 pour l'Aréna.

2022-11-232

**DEMANDE DU CONSEIL / ARÉNA – TAUX HORAIRE POUR LA
LOCATION DES GLACES 2022-2023.**

Document soumis : Rapport d'Amélie Boudreau-Bédard, coordonnatrice sports et cultures;

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte la nouvelle grille tarifaire concernant la location de la glace, de la salle à l'aréna pour la saison 2022-2023.

2022-11-233

**DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DU CONSEIL -
MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION
GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA
TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC
(TECO) POUR LES ANNÉES 2019 à 2023**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no.2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no.2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions. Elle débute à 19h42 jusqu'à 20h42.

2022-11-234

CLÔTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la présente session est levée à 20 h 42.

Annie Lessard, d.g. et gref.trés
Secrétaire de l'assemblée

Marcel Gaudreau, maire
Président d'assemblée